



INSCRIPTIONS en CP Année scolaire 2019/2020

1^{ère} ETAPE:

Aux Affaires Scolaires, du lundi 14 janvier au vendredi 8 février 2019
pour les enfants nés en 2013

*Le formulaire d'inscriptions peut être téléchargé sur le portail famille du site de la ville :
rubrique « les formulaires » dès le 14/01/2019.*

Les photocopies des documents à fournir au bureau des Affaires Scolaires:

- Le livret de famille (parents + enfant)
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Vaccinations.

2^{ème} ETAPE:

Admissions à l'école de secteur: il est impératif de valider les inscriptions aux dates suivantes.

ECOLE JEAN-JAURES:

- Prendre rdv au 04.94.01.55.44 de 9h00 à 11h30 en janvier : les 21 / 22 / 24 / 25 (pour valider les inscriptions à l'école Jean Jaurès les matins de mars de 8h30 à 11h30).

ECOLE ANTOINE BUSSONE:

- Du 22 mars au 26 avril les vendredis de 8h30 à 16h30. Se présenter avec le document fourni, complété.

Prévoir: Photocopie des vaccins et du livret de famille, document officiel pour les parents séparés ou divorcés.



INSCRIPTIONS en CP Année scolaire 2019/2020

1^{ère} ETAPE:

Aux Affaires Scolaires, du lundi 14 janvier au vendredi 8 février 2019
pour les enfants nés en 2013

*Le formulaire d'inscriptions peut être téléchargé sur le portail famille du site de la ville :
rubrique « les formulaires » dès le 14/01/2019.*

Les photocopies des documents à fournir au bureau des Affaires Scolaires:

- Le livret de famille (parents + enfant)
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Vaccinations.

2^{ème} ETAPE:

Admissions à l'école de secteur: il est impératif de valider les inscriptions aux dates suivantes.

ECOLE JEAN-JAURES:

- Prendre rdv au 04.94.01.55.44 de 9h00 à 11h30 en janvier : les 21 / 22 / 24 / 25 (pour valider les inscriptions à l'école Jean Jaurès les matins de mars de 8h30 à 11h30).

ECOLE ANTOINE BUSSONE:

- Du 22 mars au 26 avril les vendredis de 8h30 à 16h30. Se présenter avec le document fourni, complété.

Prévoir: Photocopie des vaccins et du livret de famille, document officiel pour les parents séparés ou divorcés